

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE du 25 mai 2005

Date de la convocation : le 19 mai 2005

Etaient présents : Mme JURDYC, MM. BARRAL, MIRABEL, SOUFFLET, Mmes BLANC, TAITHE, M. COLOMER, Mme CHOPPIN, MM. ADOUANE, DUCHAMP, MMmes DUBOZ, FASSION, BERMOND, Mlle LATIL et M. VASSAUX. M. VOEGEL et MORIN ont donné procuration.
Mlle LATIL a été nommée secrétaire.

Liste des actes signés par le Maire en vertu de la délégation du Conseil

- » convention assistance technique informatique pour la crèche - AIGA - 420.99 € TTC
- » mise aux normes chaufferie maison du football - PIVIDAL – 819 € TTC
- » diagnostic sécurité aires collectives de jeux - SOLEUS - 191.36 € TTC
- » test de charge des équipements sportifs - SOLEUS – 736.74 € TTC
- » remplacement de panne sablière atelier municipal - VAGANAY SARL – 2128.23 € TTC
- » fourniture graveur DVD poste accueil - CONVERGENCE Technologie – 221.26 € TTC
- » réparation portail tennis - STEFAN SARL – 200 € H.T.
- » remplacement pompe arrosage stade - ESPACES VERTS DUCHAMP – 2 545.09 € TTC
- » neutralisation cuve fuel stade de football -SA BEAUFRERE – 2 686.93 € TTC
- » mise en conformité chaufferie Maison du foot - S.F.R. – 6 220.70 € H.T.
- » détermination classement maison du football - VERITAS – 600 € H.T.
- » levée de réserves des rapports
 - des chaufferies école maternelle et maison du foot - VERITAS - 350 € H.T.
- » fourniture pose double bloc-porte WC stade - STEFAN SARL – 1 210 € H.T.
- » utilisation de la piscine de Villette de Vienne - SYNDICAT INTERCOMMUNAL – 96 € / séance
- » pour fourniture repas au restaurant scolaire municipal - SHCB – révision annuelle
- » entretien des chemins de randonnées communaux -Prix : 3 006.74 € TTC / an sur 3 ans
- » modification installations téléphoniques médiathèque -SERELY SA –1 003.68 € TTC
- » modification commande éclairage médiathèque - SERELY SA – 307.73 € TTC
- » réalisation diverses plaques - ATLELIER GRAVURE FUTUR' – 561.74 € TTC
- » fourniture panneaux avec logo - ATELIER GRAVURE FUTUR' – 522.71 € TTC
- » réfection de 2 courts de tennis - CHAZAL – 46 644 € TTC
- » réfection salle de jeux de la crèche - PEINTURE 3000 – 1250 € TTC
- » vérification conformité de la chaufferie de l'église - VERITAS – 900 € H.T.
- » maintenance logiciel médiathèque -MICROBIB SARL –310 € H.T.
- » éclairage extérieur et cuisine salle polyvalente - EGA – 1 674.88 € TTC
- » fourniture et pose de barrière salle polyvalente - STEFAN SARL – 943.00 € H.T.

Décision modificative relative a des écritures d'ordre concernant l'actif de la commune

Le Conseil approuve les écritures suivantes : frais d'études, du compte 2031 au 2313, amortissement d'autres, amortissement des immeubles de rapport et de subventions d'équipement perçues pour la médiathèque vente du billard et mise à disposition des installations électriques au SYDER

Durée et modalités d'amortissement des immeubles de rapport et subventions d'équipement

Les immeubles de rapport et subventions d'équipement perçus par la commune doivent faire l'objet d'amortissement. Il est décidé à l'unanimité de fixer la durée d'amortissement des immeubles de rapport à 50 ans, celle des subventions relatives à l'équipement informatique à 2 ans, celle des subventions relatives au mobilier de 6 ans minimum à 10 ans maximum et de dire que le montant de l'amortissement pratiqué sur les subventions d'équipement est identique à celui effectué sur le lieu bénéficiant de la subvention

Demande de mise à disposition exceptionnelle de la salle polyvalente

Monsieur MIRABEL expose : Monsieur Le Maire du 9^{ème} arrondissement souhaite disposer de la salle polyvalente pour l'organisation du mariage, le 16 juillet 2005, d'un des agents de la Mairie d'arrondissement, Monsieur SAID. Aussi a-t-il entrepris personnellement les démarches visant à soutenir la demande de cet agent. Il convient de prendre position sur une mise à disposition à un particulier non domicilié à Solaize. Il est décidé à l'unanimité le tarif spécifique suivant : 800 € la location à la journée - 800 € de chèque de caution

Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel

Mme JURDYC expose que la commune a adhéré à l'assurance mise en place par le Centre de Gestion du Rhône pour la garantir contre les risques financiers qui lui incombent en application du régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux. Le contrat vient à échéance le 31 décembre 2005. Pour procéder à son renouvellement, il convient de demander au Centre de Gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune.

Régime indemnitaire – instauration de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture

Il est décidé d'instaurer IEMP, pour les cadres d'emplois, Fonctionnaires de catégorie C et fonctionnaires de catégorie B dont la rémunération est au plus égale à l'indice brut 380. Le Conseil détermine les critères d'attribution et les montants qui devront présider au versement des attributions individuelles, étant précisé que l'indemnité n'est pas de droit, et détermine les cadres d'emploi pouvant y prétendre.

Réfection de l'Eglise : Approbation du programme de travaux

La municipalité souhaite poursuivre la réhabilitation de l'église, entamée par la réfection totale de sa toiture, de l'horloge et du cadran. La municipalité tient à ce que l'opération s'inscrive dans le cadre d'un projet architectural unique bien que les travaux soient à réaliser par tranche selon l'urgence et les crédits mobilisables... Cette réhabilitation sera réalisée en concertation étroite avec les utilisateurs, association paroissiale, prêtre officiant, architectes des bâtiments et monuments historiques.

Réfection du Chauffage – Estimation : 40 000 €HT

Réfection du sol en pierre – Estimation : 100 000 €HT

Réfection des maçonneries extérieures – Estimation : 80 000 €HT

Réfection des vitraux – Estimation : 35 000 €HT

Réfection générale de l'électricité – Estimation : 40 000 €HT.

Réfection des parois intérieures – Estimation : 95 000 €HT

Réfection des menuiseries intérieures - Estimation : 20 000 €HT

Utilisation de techniques de déposes et équipements particuliers – Surcoût estimé à : 45 000 €HT

Estimation totale des travaux : 455 000 €HT

Réhabilitation de l'Eglise : choix de la maîtrise d'œuvre

Dans la perspective de réhabiliter l'église et conformément aux dispositions de l'article 28 et 74 du Code des marchés publics, la commune consulté plusieurs maîtres d'œuvre.

Cette consultation a abouti au choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre disposant de bonnes références générales, dont le mandataire, Christophe GUYONNET, architecte du patrimoine, est diplômé du Centre d'Etudes supérieures d'Histoire et de Conservation des Monuments Ancien, ainsi que de bonnes références pour la réhabilitation d'une église. Sa proposition de mission était complète, correctement ciblée et motivée et au regard des éléments qualitativement présentés, financièrement la plus intéressante. Le forfait de rémunération proposée est de 13,5% du montant des travaux hors taxes.

Redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2005

Installations commerciales au sol

L'article L 2213-6 du code des collectivités territoriales confie au Maire la possibilité de délivrer des autorisations d'occupation privative du domaine public moyennant le paiement de redevances. Il est décidé de fixer la tarification des occupations du domaine public pour les installations commerciales au sol : terrasses, contre-terrasse, étalages, chevalets ... Il est décidé que le tarif concernant les occupations du domaine public pour cette catégorie d'installations précitées soit fixé à 0.2 € / m² / jour d'occupation.

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 01 juin 2005, conformément à la loi du 4 août 1884.